

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération
n°168-2021
Point 4.8.13

Point 4.8.13 de l'ordre du jour
Tarifs du CLES

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la création de la cellule certification, la certification CLES (Certification en langue de l'enseignement supérieur) peut, selon les capacités des centres organisateurs, être ouverte à un public plus large. Les modalités d'inscription administrative diffèrent selon le profil pédagogique du candidat. Il convient donc d'adapter la participation financière des candidats selon la charge de travail liée au profil du candidat.

Il est proposé de maintenir la gratuité des droits d'inscription pour les étudiants dont le CLES fait partie des MECC de langue du pôle LansAD.

Les droits d'inscription au CLES hors MECC du pôle LansAD sont les suivants :

- 40 € pour les étudiants de l'Université de Strasbourg (20 € pour les boursiers)
- 60 € pour les étudiants d'établissements partenaires de l'Université de Strasbourg (20 € pour les boursiers)
- 60 € pour les personnels de l'Université de Strasbourg et les externes.

Le 5 juillet 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs du CLES.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



Conseil de la Faculté des langues

Séance du 19 avril 2021

Point 4.a de l'ordre du jour

Intitulé : Tarif CLES 2020-2021

Exposé des motifs

Dans le cadre de la création de la cellule certification, la certification CLES (Certification en langue de l'enseignement supérieur) peut, selon les capacités des centres organisateurs, être ouverte à un public plus large. Les modalités d'inscription administrative diffèrent selon le profil pédagogique du candidat. Il convient donc d'adapter la participation financière des candidats selon la charge de travail liée au profil du candidat.

Il est proposé de maintenir la gratuité des droits d'inscription pour les étudiants dont le CLES fait partie des MECC de langue du pôle LanSAD.

Les droits d'inscription au CLES hors MECC du pôle LanSAD sont les suivants :

- 40 € pour les étudiants de l'Université de Strasbourg (20 € pour les boursiers)
- 60 € pour les étudiants d'établissements partenaires de l'Université de Strasbourg (20 € pour les boursiers)
- 60 € pour les personnels de l'Université de Strasbourg et les externes.

Rapporteur :

Étienne Guidat

Proposition de délibération

Le Conseil de Faculté des langues approuve les tarifs CLES.



RELEVÉ DE DÉCISIONS

du conseil de la Faculté des langues

Séance du 19 avril 2021

Les votants ont exprimé leurs votes par le biais d'un sondage anonyme. Chaque votant disposait d'un lien unique, non-réutilisable.

Liste des votants (31) :

Pia Acker ; Peter Andersen ; Vincent Balnat ; Antonin Bechler ; Christine Breyel-Steiner ; Helena Costa ; Renate De La Paix ; Thierry Grass ; Thomas Haessig ; Nathalie Hillenweck ; Hélène Ibata ; Hirotaka Kato ; Jean-Luc Koch ; Monica Manolescu ; Susanne Marten ; Thomas Mohnike ; Nader Nasiri-Moghaddam ; Julia Niedermeier ; Thaddee Ntihinuzwa ; Virginie Olivar ; Sandra Schaal ; Christelle Schwartz ; Helen Sontag ; Fanny Stentz ; Irini Tsamadou-Jacobberger ; Antoine Vilain ; Alain Volclair ; Laurence Wilhelm ; Maria Zerva.

1) Approbation PV du conseil du 15 mars 2021

Votes favorables : 31 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0

Le procès-verbal est approuvé.

2) Informations

- a) Informations générales
- b) Locaux – Destruction du bâtiment le Platane
- c) Intervention des élu·e·s étudiant·e·s : retours sur l'ECI
- d) Certification en langue et Cellule de certification
- e) Matériels audio-visuels à disposition des enseignants de la Faculté

3) Direction des études

- a) Point sur les évaluations de fin de semestre
- b) Maquettes des diplômes nationaux et diplômes d'université (vote)

Votes favorables : 30 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1

Les modifications de maquette des diplômes nationaux et des diplômes d'université sont approuvées.

- c) Licence trinationale : Études transculturelles européennes
- d) MECC : cadrage Faculté (vote)

Votes favorables : 27 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 4

Le cadrage des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences est approuvé.

- e) MECC des formations (vote)

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 3

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2021-22 sont approuvées.

- f) Calendriers dérogatoires (vote)

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 3

Les calendriers dérogatoires 2021-22 des formations sont approuvés.

g) Prolongation des calendriers des stages obligatoires (vote)

Votes favorables : 29 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 2

La prolongation des calendriers 2020-21 des stages obligatoires est approuvée.

h) Point ParcoursSup

i) Année de licence préparatoire

j) Remédiation en français (rentrée 2021)

k) Préparation de la rentrée

4) Tarifs (votes)

a) CLES

Votes favorables : 30 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1

Le tarif 2021-22 du CLES est approuvé.

b) Diplômes d'université (DU) en langues

Votes favorables : 24 ; votes défavorables : 5 ; abstentions : 2

Les tarifs 2021-22 des Diplômes d'université (DU) en langues sont approuvés.

5) Relations internationales

a) Accord Glasgow (vote)

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1

L'accord est approuvé.

b) Accord Sheffield (vote)

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1

L'accord est approuvé.

c) Exonération des étudiants du M2 Didactique des langues en double diplôme au University College London (vote)

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1

L'exonération est approuvée.

Le 21 avril 2021



Anne Bandry-Scubbi

Doyenne